

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2631

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Avenant n° 1 aux contrats de performance des pôles de compétitivité**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

**Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

**Absents non excusés :** M. Guimet.

**Séance publique du 12 décembre 2011****Délibération n° 2011-2631**

commission principale : développement économique

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Avenant n° 1 aux contrats de performance des pôles de compétitivité**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Le contexte et les enjeux des pôles de compétitivité de l'agglomération lyonnaise**

La politique des pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître à court et moyen terme la compétitivité de l'industrie française.

Avec 5 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat le 12 juillet 2005 dont 2 mondiaux, l'agglomération lyonnaise a été la plus performante en France en termes de nombre de projets sélectionnés.

La Communauté urbaine de Lyon a clairement affiché son intérêt en s'engageant financièrement à hauteur de 13,2 M€ en investissement, et 1 M€ pour l'animation des pôles, pour la période 2005-2008 (délibération de septembre 2006).

L'évaluation, réalisée par l'Etat fin 2008, a été positive pour les 5 pôles de compétitivité lyonnais qui ont été jugés comme atteignant parfaitement les objectifs fixés lors de leur création.

La Communauté urbaine a donc poursuivi son engagement financier sur 2009-2011 à travers son budget d'investissement à hauteur de 12 M€, et son budget de fonctionnement pour l'animation des pôles à hauteur de 1,770 M€.

**Les impacts et résultats pour le territoire**

Six ans après leur création, les impacts sur le territoire ont été très marqués, et vont être particulièrement importants dans les prochaines années, en raison des effets combinés des projets de R&D des pôles de compétitivité, des projets de plateformes technologiques financées également par le Fonds unique interministériel (FUI) et des appels à projets "projets structurants des pôles de compétitivité" lancés dans le cadre du programme investissements d'avenir.

Pour l'agglomération lyonnaise, il s'agit principalement de :

- AcCInov : seule plateforme santé retenue par l'Etat. Elle représente la suite d'un investissement structurant déjà fortement soutenu par la Communauté urbaine de Lyon : le Centre d'infectiologie. Ces 2 équipements, implantés sur un même site dans le quartier de Gerland, seront complétés par l'Institut de recherche technologique (IRT), projet porté par Lyonbiopôle dans le cadre du programme investissements d'avenir,

- Axel'One : plateforme technologique portée par AXELERA sur les procédés propres et matériaux innovants. Ce projet s'appuie sur une gouvernance unique développée sur 3 sites dédiés à la R&D, le choix de chacun des sites répondant à une logique de spécialisation et d'échelle de démonstration :

- . le campus de la Doua, pour l'expérimentation petite échelle, en lien avec l'opération Campus,
- . la Vallée de la chimie, pour les unités pilotes : à Solaize, à proximité de l'IFP et à Saint Fons, à proximité du centre de recherche de Rhodia,

- l'Institut national pour le développement des écotechnologies et des énergies décarbonnées (INDEED), qui est un projet répondant aux enjeux d'avenir de la production industrielle, et qui a été retenu par l'Etat suite à l'appel à projets sur les Instituts d'excellence en énergies décarbonnées (IEED) lancé dans le cadre du programme Investissements d'avenir. A l'horizon 2020, il devrait représenter plus de 150 M€ d'investissements et vise à créer 120 à 150 emplois.

Le projet INDEED prendra principalement appui sur des ensembles immobiliers développés et exploités par Axel'One sur la Vallée de la chimie.

Il faut noter que dans cette 2<sup>e</sup> période des pôles de compétitivité (2009-2011), les projets de R&D sont financés en moyenne à 70 % par les entreprises, à 15 % par l'Etat et à 15 % par les collectivités locales, sachant que leur niveau d'engagement est un critère déterminant du financement de l'État.

Les impacts des investissements générés par les entreprises regroupées dans les pôles de compétitivité sur le territoire :

- Lyonbiopôle :

- . 350 M€ investis par Sanofi Aventis pour la reconversion de l'usine de Neuville sur Saône ;

- AXELERA :

- . des implantations réalisées ou en cours : la plateforme déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à Feyzin qui constitue un centre de regroupement, tri et recyclage de matériel électrique et électronique (30 emplois) ; de nouveaux laboratoires de Gattefossé à Saint Priest (6 M€) ; l'unité mixte de recherche Rhodia/Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Saint Fons (40 emplois),

- . inauguration du Centre d'innovation mondial "Technyl" de Rhodia en avril 2010 (3 M€),

- . implantations d'entreprises : regroupement, à Lyon, des sièges de Bayer Cropscience et Bayer Materialscience ; usine Toray (emballage plastique) à Saint Maurice de Beynost ;

- Lyon Urban Truck & Bus (LUTB) :

- . programme CityFret : démonstration de livraison innovante de marchandises en ville,

- . implantation d'entreprises et, notamment, le siège Europe de la société Westport spécialisée dans les solutions de transport et de motorisation au gaz ;

- Imaginove :

- . implantation de 13 entreprises (241 emplois) dont Namco Bandai à Vaise (reprise de la filiale de distribution d'Atari) et création de 31 entreprises (143 emplois),

- . pôle Pixel : 1er auditorium numérique en France (hors région parisienne), 1 hôtel d'entreprises (taux de remplissage de 90 %).

Sur la période de 2009-2011, la Communauté urbaine a financé au total 36 projets de R&D associant de grands groupes, PME, laboratoires publics pour un montant global de 9,6 M€. 22 PME ont bénéficié d'un financement de la collectivité.

## L'engagement de la Communauté urbaine pour l'année 2012

En 2009, la Communauté urbaine a délibéré sur son soutien aux pôles de compétitivité dans le cadre des contrats de performance proposés par l'Etat pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2011.

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) réuni le 11 mai 2010 a décidé la prolongation d'un an de la phase 2 -période 2009-2011- de la politique des pôles de compétitivité à partir du 1er janvier 2012 avec une évaluation nationale prévue en 2012.

L'objectif, pour la Communauté urbaine, est de conforter ce dispositif au moment où les pôles doivent apporter une contribution majeure à la réussite des objectifs stratégiques du programme investissements d'avenir.

Les avenants aux contrats de performance proposés permettent de proroger d'un an les engagements du pôle, d'une part, et de lui donner une visibilité sur les financements 2012, d'autre part. Leur seule vocation est de prolonger le contrat de performance sans en réviser le contenu. Celui-ci sera remplacé par un nouveau contrat de performance à l'issue de l'évaluation des pôles en 2012, ce qui sera l'occasion de redéfinir la stratégie, les objectifs et les moyens de chaque pôle de compétitivité mais également les engagements respectifs des différents financeurs : Etat, collectivités et acteurs privés.

En effet, les contrats de performance s'appuient sur la proposition, par chaque pôle, d'une feuille de route stratégique de 3 à 5 ans, qui précise notamment :

- les domaines et thématiques prioritaires du pôle,
- les objectifs technologiques et de marchés visés,
- les objectifs de développement du pôle et de son écosystème.

Ils représentent également un outil de suivi, de contrôle et d'évaluation. Chaque pôle s'engageant à mener les actions nécessaires à son développement sur la base d'objectifs stratégiques assortis de programmes d'actions, de calendriers de réalisation et d'indicateurs de suivi des résultats dont une partie est commune à tous les pôles.

Dans le cadre de ces avenants, la participation financière de la Communauté urbaine pourra s'établir comme suit :

| Pôle de compétitivité<br>(fonctionnement) | Programme d'animation financé par la<br>Communauté urbaine<br>pour 2009-2011                                                                                                                                                                                                       | Proposition de<br>financement par la<br>Communauté urbaine<br>pour 2012 (en €) |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Lyonbiopôle<br>Opération n° 1556          | 524 000 € au total<br><br><u>Actions particulières soutenues dans le cadre<br/>de la subvention de fonctionnement :</u><br><br>- structuration du projet Accinov<br>- réponse à l'appel à projet Institut de<br>recherche technologique : labellisation<br>obtenue en juillet 2011 | 140 000                                                                        |

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| AXELERA<br>Opération n° 1553   | 340 000 € au total<br><u>Actions particulières soutenues dans le cadre de la subvention de fonctionnement :</u><br><br>- 2009 : structuration du projet plateforme Axel'One,<br>- 2011 : étude d'analyse du gisement d'énergie fatale sur la Vallée de la chimie                  | 100 000        |
| LUTB 2015<br>Opération n° 1555 | 240 000 € au total<br><u>Actions particulières soutenues dans le cadre de la subvention de fonctionnement :</u><br><br>- 2 éditions du Trucks & bus World Forum,<br>- Optimod'Lyon : programme de démonstrations et d'expérimentations de nouvelles solutions de mobilité urbaine | 60 000         |
| Imaginove<br>Opération n° 1555 | 471 000 € au total<br><u>Actions particulières soutenues dans le cadre de la subvention de fonctionnement :</u><br><br>- application mobile de personnalisation des murs de la ville,<br>- projet de cartographie/Virtualisation 3D interactive de stations de ski                | 160 000        |
| Techtera<br>Opération n° 2062  | 195 000 € au total<br><u>Actions particulières soutenues dans le cadre de la subvention de fonctionnement :</u><br><br>- cartographie des savoir-faire homme/machine innovants sur le textile et les matériaux souples                                                            | 60 000         |
| <b>Total</b>                   | <b>1 770 000 €</b>                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>520 000</b> |

La participation de la Communauté urbaine, au titre de l'animation 2012, fera l'objet d'une délibération ultérieure et d'une convention particulière par pôle, sur la base de leurs programmes d'actions 2012.

Par ailleurs, sur l'autorisation de programme globale d'un montant de 12 M€ prévue pour le financement des projets R&D des pôles, 9,6 M€ seront engagés au 31 décembre 2011. 2,4 M€ restent à engager en 2012 sur de nouveaux projets. Une proposition de répartition de ces financements sera proposée en 2012, à l'issue du prochain appel à projets de l'Etat au titre du FUI ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le principe de prolonger d'une année les contrats de performance approuvés par délibération n° 2009-0847 du Conseil du 6 juillet 2009 avec les 5 pôles de compétitivité : LyonBiopôle (santé), AXELERA (chimie environnement), Lyon Urban Truck & Bus 2015 (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles),

b) - les 5 avenants à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les autres signataires desdits contrats de performance.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.**